

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 30 MARS 2016**

L'an deux mil seize, le trente mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de MELESSE, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN Maire.

Date de convocation : 24 Mars 2016

	Points n°1 à n°4	Points n°5 n°11
Nombre de membres en exercice :	29	29
Nombre de membres présents :	25	26
Nombre de votants :	29	29

PRESENTS : M. Claude JAOUEN - Mme Gaëlle MESTRIES - M. Patrice DUMAS - Mme Ghislaine MARZIN - M. Alain MORI - Mmes Marie-Edith MACÉ - Joëlle DY - Sophie LE DRÉAN QUÉNEC'H DU - M. Jean-Michel PÉNARD - Mme Sylvie VIROLLE - MM. Laurent MOLEZ - Merwan GARROUJ - Mme Françoise LERAY - MM. Marcel JORET - Yann LE GUEN - Aroun PAJANIRADJA - Mme Florence BOULLET - M. Laurent TALLEC - Mme Christine PIETTE - M. Pierre HUCKERT - Mmes Nathalie LECARDONNEL (à partir du point n°5) - Sonia GAMEROFF - M. René MARHEM - Mme Annie LIS - MM. Bernard VINATIER - Yves FERREY.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Béatrice FOUCHER-SAUVÉE

M. Stéphane BONNEL

Mme Nathalie LECARDONNEL (du point n°1 au point n°4)

Mme Nathalie BELLEC

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Laurent MOLEZ

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Béatrice FOUCHER-SAUVÉE à M. Marcel JORET

Pouvoir de M. Stéphane BONNEL à Mme Joëlle DY

Pouvoir de Mme Nathalie LECARDONNEL à Mme Sonia GAMEROFF (du point n°1 au point n°4)

Pouvoir de Mme Nathalie BELLEC à Mme Annie LIS.

1 - Fixation des taux des impôts directs 2016

Le Conseil Municipal décide, **par 21 voix « POUR » et 8 « CONTRE»** de fixer les taux d'impôts directs pour l'année 2016, comme suit :

- Taxe d'Habitation	19,17 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	20,21 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	61,41 %

2 - Budget primitif principal 2016

Le Conseil Municipal décide, **par 21 voix « POUR » et 8 « CONTRE »**, d'adopter le Budget Primitif Principal de l'exercice 2016 qui se résume comme suit :

- Section de fonctionnement :	5 523 629 €
- Section d'investissement :	3 428 190 €

3 - Budget primitif assainissement collectif 2016

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, d'adopter le Budget Primitif de l'assainissement collectif de l'exercice 2016 qui se résume comme suit :

- Section d'exploitation :	288 852 €
- Section d'investissement :	731 358 €

4 - Vote des autorisations de programme et des crédits de paiement

Le Conseil Municipal décide, **par 25 voix « POUR » et 4 « CONTRE »**, de créer les autorisations de programme et de crédits de paiement suivants :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP		
		2016	2017	2018
Centre technique Municipal	850 000	50 000	600 000	200 000
Rue de Montreuil – Tranche 1	450 000	50 000	400 000	

5 - Associations - critères d'attribution de subventions et subventions 2016

Le Conseil Municipal, **par 25 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS »** décide d'allouer pour 2016 à différents organismes et associations des subventions d'aides au fonctionnement d'un montant total de **55 550 €** et des subventions fléchées ou « à projet » d'un montant total de **19 041,70 €**.

6 - Appel à projets départemental pour l'année 2016 « revitalisation du centre-bourg »

Le Conseil Municipal, **par 21 voix « POUR », 4 « ABSTENTIONS » et 4 « CONTRE »**, décide de répondre à l'appel à projets du Département « revitalisation du centre Bourg 2016 » présenté en séance du Conseil Municipal.

7 - Espacil Habitat - demande de garantie d'emprunt - travaux d'amélioration de 14 logements

Résidence des Chênes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, accorde une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 297 631 € souscrit par ESPACIL HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, relatif aux travaux d'amélioration de 14 logements situés rue des Chênes.

8 - Coûts élèves et participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Melesse

Les écoles publiques de Melesse sont susceptibles d'accueillir, sous condition, des enfants qui ne résident pas sur la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- fixe les coûts élèves pour l'année 2015-2016 à :
- **1 198,51 € pour un enfant scolarisé à l'école maternelle publique,**
- **407,73 € pour un enfant scolarisé à l'école élémentaire publique.**
- fixe le coût réel de participation des communes extérieures aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Melesse à 100 %.

9 - Subventions 2016 aux écoles pour l'organisation de sorties éducatives et d'un goûter de Noël

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, décide d'attribuer aux écoles les sommes suivantes :

ECOLES	EFFECTIFS	TAUX PAR ELEVE	MONTANT TOTAL
<u>1) Ecole Élémentaire Publique</u>			
- Sorties éducatives	209	21,83 €	4 562,47 €
<u>2) Ecole Maternelle Publique</u>			
- Sorties éducatives	154	17,38 €	2 676,52 €
- Goûter de Noël	154	1,00 €	154,00 €
<u>3) Ecole Privée St Pierre</u>			
- Sorties éducatives	153	21,83 €	3 339,99 €
<u>4) Ecole Privée Ste Anne</u>			
- Sorties éducatives	107	17,38 €	1 859,66 €
- Goûter de Noël	107	1,00 €	107,00 €

10 - Crédits alloués aux écoles pour l'année 2016

Le Conseil Municipal, **par 25 voix « POUR » et 4 « CONTRE »**, décide :

- d'allouer aux écoles élémentaire et maternelle publiques les crédits tels que mentionnés ci-dessous :

	Fournitures scolaires	Crédits forfaitaires	Adhésion OCCE
Ecole élémentaire	36,00 € x 209 élèves = 7 524 €	15,89 € x 209 élèves = 3 321,01 €	440 €
Ecole maternelle	36,00 € x 154 élèves = 5 544,00 €	16,17 € x 154 élèves = 2 490,18 €	230 €

- fixe le montant dû en 2016 aux écoles privées, dans le cadre du contrat d'association, à 188 823,74 €, soit un forfait mensuel de 15 735,31 €.

11 - Occupation du local cantine à l'école Sainte Anne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, fixe la redevance annuelle pour l'occupation du local cantine à l'école Saint Anne, à la somme de 2 597,52 €, somme qui est revalorisée annuellement suivant l'indice du coût de la construction.

12 - Vente de matériel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, autorise la cession de la tondeuse autoportée, qui n'est plus utilisée par la commune, à la société ALCOPA de LA Mézière, au prix de 7 700 € TTC.

Melesse, le 4 avril 2016

Le Maire,

Claude JAOUEN